

# Action sociale

Social

## Accompagner, protéger, soutenir

**La politique sociale de la Ville est mise en oeuvre par le CCAS et les services municipaux. À tous les âges de la vie, elle protège les plus fragiles et ne laisse personne au bord de la route. Fil conducteur de l'action municipale, elle fait partie de l'ADN clermontois.**



Dans un contexte national de paupérisation et de vieillissement de la population, d'inflation et d'accroissement des inégalités d'une part, de réduction de l'autonomie financière des collectivités et de difficultés fortes du secteur des services à la personne d'autre part, la Ville doit repenser son action sociale pour prioriser l'accompagnement des Clermontois les plus vulnérables.

---

Fidèle à sa tradition de solidarité, la Ville met tout en oeuvre pour relever les défis auxquels est confronté son CCAS (Centre communal d'action sociale), comme beaucoup d'autres en France. Qualité de service, diversité des prestations, publics éligibles : en matière d'action sociale, Clermont et son CCAS ont toujours été particulièrement proactifs et volontaristes. Service public de proximité et du quotidien, la Ville est l'interlocuteur privilégié de la population en cas de situation critique, comme la crise du Covid-19 l'a pleinement démontré. Pour garantir la qualité et la pérennité de son service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le CCAS n'a d'autre solution que de concentrer ses moyens sur les publics les plus fragiles socialement et financièrement. Alors que certaines villes ont choisi d'arrêter totalement ces prestations, obligeant tous leurs bénéficiaires à recourir au secteur privé, Clermont conserve 59 agents intervenant auprès de 634 bénéficiaires qui en ont un besoin vital au quotidien. Aide au lever, toilette, courses, préparation des repas... Ce service continue de fonctionner 365 jours par an.

### **Accompagnement individualisé**

Certaines prestations dites « de confort », comme le ménage, n'ont pas été reconduites pour 241 personnes (certaines n'y avaient pas eu recours depuis plus de 4 mois) afin que le SAAD se concentre sur ses missions essentielles et sur les publics prioritaires. Les usagers concernés et leurs familles ont été accompagnés au cas par cas et leur situation familiale et financière étudiée à la loupe pour que cette évolution se passe le mieux possible. Après examen minutieux des situations, 20 bénéficiaires ont été réintégrés. Aucune personne en situation d'isolement ou de précarité n'a vu l'arrêt de ses prestations. Les personnes dont certaines prestations se sont arrêtées à l'issue de leur contrat ont été orientées vers les 14 structures du territoire proposant des services comparables.

Le CCAS, c'est aussi des soins infirmiers et des repas livrés à domicile, 6 Ehpad, deux résidences-autonomie, un accueil de jour, de nombreux services et loisirs proposés aux seniors (avec l'association Retraite Loisirs Solidarité), la protection juridique des majeurs, des aides sociales, l'accompagnement social des personnes isolées...

### **Contact**

Lieu Information Senior (LIS)  
22, rue Georges-Clemenceau  
[www.service-domicile-clermont.fr](http://www.service-domicile-clermont.fr) / 04 73 98 07 81

### **Quand différence rime avec compétence**

**L'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) du CCAS accueille des adultes en situation de handicap auxquels sont proposés une activité professionnelle et un accompagnement social. Et surtout un cadre adapté, protecteur et bienveillant, propice à leur épanouissement personnel et professionnel.**



Lorsque l'on évoque la fibre sociale et la tradition de solidarité qui prévalent historiquement à Clermont-Ferrand, ce ne sont pas des mots vides de sens. Dès l'après-guerre, en 1945, des femmes et des hommes fragilisés ont été accueillis et accompagnés, avec une attention particulière portée à « l'hygiène mentale ». Si la forme juridique de l'établissement d'accueil a évolué avec le temps, l'esprit de solidarité et de bienveillance qui prévalait à l'époque est toujours le socle sur lequel repose l'ESAT. À l'époque, la volonté d'inclusion par le travail passait par la couture, la fabrication de jouets en bois, l'entretien d'espaces verts...

*« Nous disposons d'un agrément pour accueillir 83 travailleurs souffrant de déficiences légères ou de troubles psychiques stabilisés. Ils sont orientés par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et disposent d'un Contrat de soutien et d'aide par le travail ; ils bénéficient d'une rémunération, d'un suivi médical en lien avec la médecine préventive du CCAS, d'un accompagnement social, de formations professionnelles... Et surtout d'un environnement sécurisant adapté à leur situation. Leur statut est protecteur : ils relèvent du code de l'action sociale et des familles et ne peuvent pas être licenciés et, sauf cas particuliers, travaillent à temps plein »* explique Sylvie Babut, directrice de l'ESAT.

### **Des compétences variées**



La structure est membre du Réseau des ESAT en Auvergne. « Les principales activités de l'ESAT sont la blanchisserie (certifiée RABC - méthode permettant l'analyse des risques de contamination microbiologique de tous les textiles traités), l'entretien d'espaces verts, la reliure artisanale (pour des mairies, l'évêché, des particuliers...), la sous-traitance et le conditionnement (coutellerie, bracelets, électromécanique, mise sous pli...). Nous avons environ une centaine de clients privés et publics, et certaines prestations sont aussi proposées aux particuliers » détaille Sylvie Babut. Pour accompagner ces travailleurs aux besoins particuliers (près de la moitié bénéficie d'une mesure de protection juridique, même si 80 % sont autonomes au quotidien), l'ESAT s'appuie sur 16 encadrants spécialisés aux compétences et aux profils diversifiés. « C'est toute la richesse et la qualité de cette équipe » souligne Mme Babut.



Julie et Aurélie à la blanchisserie de l'ESAT

---

Il y a quelques semaines, trois jeunes femmes travaillant à la blanchisserie de l'ESAT (située rue Albert-Mallet) ont obtenu leur CAP d'agent d'entretien des articles textiles grâce au système de la VAE (Validation des acquis de l'expérience). Pour y parvenir, Laetitia Daurat, Julie Fonfreyde et Aurélie Patin ont été accompagnées par la monitrice d'atelier de l'ESAT Patricia Rémy et le Greta de Clermont-Ferrand, et ont passé la partie « entretien » de l'examen en visioconférence avec le rectorat de Lyon.

## **La Ville sur tous les fronts, au plus proche de vos besoins**

**Seniors, familles, jeunes, femmes... L'action sociale de la Ville ne se résume pas à son CCAS ! Dans toutes les politiques publiques municipales, les décisions prises visent à réduire les inégalités, à faciliter l'accès aux droits et à combattre toute forme de discrimination.**

## **Réduire les inégalités**

**La tarification au quotient familial de nombreux services.**

Sont concernés, entre autres, la restauration scolaire, les services périscolaires, les accueils de loisirs du mercredi et ceux des vacances scolaires, etc.

Par exemple, la restauration scolaire comprend 20 tarifs différents (de 0,50 € à 6,10 €) pour une juste adéquation entre les revenus du foyer et la facture à acquitter.

Rappelons que chaque repas a un coût de revient supérieur à 12 € (comprenant les aliments, la facture énergétique du stockage, de la préparation et de la livraison, les salaires des agents de restauration, animateurs, agents administratifs...). Difficile d'imaginer tarification plus solidaire !



**Un accès facilité à la culture, au sport et aux loisirs pour tous.**





Le centre d'initiation à l'art dédié aux 0-6 ans, Mille formes, est ouvert à tous et gratuit. Dans les écoles, de nombreux dispositifs sont proposés : École municipale des sports, Parcours culturels, Pass culture, Graines de Spectacles...

Pour les 12-27 ans, la carte Si T Jeune offre de multiples opportunités de se cultiver et de faire du sport à prix réduit.

Pour les seniors, en partenariat avec l'association RLS, quantité d'activités sont proposées : conférences, entretien physique, prêt de livres, visites guidées, projections de films... Pour tous, le parc urbain et sportif Philippe-Marcombes offre de multiples possibilités d'activités, tout comme le parc de la Fraternité par exemple. Enfin, le Chèque première licence (25 €) encourage à la pratique du sport.

---

## Un service de santé scolaire pour tous les enfants.

Aujourd'hui en France, seulement dix villes offrent un tel service. À Clermont, il compte 10 infirmières, une diététicienne et une Responsable. Cette équipe a pour missions de veiller à la santé des élèves des écoles maternelles et élémentaires, de réaliser des bilans de santé individuels (vers 3-4 ans, en CP et CE2), de faciliter l'accueil des enfants à besoins spécifiques, d'assurer l'éducation à la santé (hygiène, alimentation, prévention des violences, dangers des écrans...), etc.

Lors de l'année scolaire 2022-2023, les infirmières ont réalisé 3 300 bilans de santé et organisé 681 actions de prévention dans les écoles publiques de la ville.





---

## **Un service de santé scolaire pour tous les enfants.**

En 2024, le niveau des subventions versées au secteur associatif sera maintenu (12 M€). Cette somme ne tient pas compte des différents avantages dont bénéficient les associations : mise à disposition de locaux, terrains, matériels, véhicules, personnels municipaux... Le portail en ligne créé par la Ville permet aux associations, dont beaucoup oeuvrent pour la solidarité et le lien social, d'être visibles par le public et de communiquer leurs actualités.

### **Mais aussi...**

- 396 places au total dans les 6 Ehpad publics, dont 100 % sont habilitées à recevoir des personnes précaires (bénéficiant de l'aide sociale)
- Plus de 2 000 personnes accompagnées par le service social
- Plus de 600 000 € annuels pour financer des projets associatifs dans les quartiers prioritaires de la ville
- 325 000 € investis pour la création du centre de santé de La Fontaine-du-Bac
- 6 000 € consacrés à la lutte contre la précarité menstruelle

## **Faciliter l'accès aux droits**

\*\*\*

## **Le 25 Gisèle-Halimi, un lieu de répit et de ressources pour toutes les femmes.**

La structure municipale, coordonnée par la Ville, accueille toutes les femmes et jeunes filles avec respect et bienveillance pour les écouter, répondre à leurs questions, les orienter, les accompagner. Tous les sujets peuvent y être abordés : accès aux droits, parentalité, accès à la santé, égalité femmes / hommes, violences sexistes et sexuelles...

---

Trois associations emblématiques y sont aussi présentes : le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), le Planning familial et AVEC 63 (Association victimes écoute conseil).

## **Une action de proximité sur tout le territoire grâce aux centres sociaux.**

Équipements à vocation sociale, familiale et intergénérationnelle, les centres sociaux sont des structures de proximité conçues pour et avec les habitants. Ouverts à toutes et à tous, ces espaces de rencontres, de partage, de lien et de participation citoyenne proposent également de très nombreux services, ateliers et animations. Ils sont aussi des lieux d'information sur l'activité et les services de la Ville.

## **Le Portail citoyen ICI, pour un accès facile à ses droits et démarches.**

Prise de rendez-vous pour une carte d'identité, préinscription en crèche, réservation d'un court de tennis, paiement de factures, etc. La création d'un compte permet d'éviter les déplacements, se connecter à toute heure, conserver ses pièces justificatives... En parallèle, les centres sociaux et de nombreuses associations proposent des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique, afin de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme (la difficulté, voire l'incapacité totale à utiliser les outils informatiques).

## **Un Point accueil écoute jeunes (PAEJ) pour les 18-25 ans.**

Le PAEJ propose un accueil inconditionnel, gratuit et confidentiel, une écoute et éventuellement une orientation aux jeunes rencontrant des difficultés diverses : mal-être, addictions, isolement, violence... Psychologues, éducateurs et travailleurs sociaux permettent de formaliser ses problèmes, les mettre à plat, prendre du recul et commencer à les résoudre.  
En 2023, le PAEJ a recensé plus de 5 000 passages.

---

## Combattre les discriminations

\*\*\*

### Une mission « Égalité des droits » à la Ville.

Créée en 2015, la mission Égalité des droits est chargée de mettre en oeuvre la politique municipale en matière de lutte contre les discriminations. Quatre thématiques sont ciblées : l'égalité femmes / hommes, la lutte contre le racisme, la lutte contre les LGBT-phobies et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les actions d'information et de sensibilisation de la Mission se déroulent en interne (au sein de la collectivité, auprès des agents) et auprès du public, en lien avec les associations et les publics concernés.

### Le label « L'égalité c'est toute l'année » pour les événements visant à lutter contre les discriminations.

Il signifie l'engagement à oeuvrer contre les discriminations et en faveur de la diversité et de l'égalité par diverses actions : animations, expositions, conférences, cinés-débats... par exemple dans le cadre de grandes journées identifiées : 8 mars (Journée internationale de lutte pour les droits des femmes), 17 mai (Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie), 25 novembre (Journée internationale de lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes), 3 décembre (Journée mondiale des personnes en situation de handicap).



?



---

## **Un appui sur l'expertise associative**

La Mission Égalité des droits travaille en relation étroite avec 4 réseaux associatifs : le Réseau femmes, le Réseau lutte contre le racisme, le réseau LGBTQIA+, ainsi que la Commission communale d'accessibilité, dans le domaine du handicap. Ces partenariats permettent les remontées d'informations depuis le terrain et la coordination d'actions dans chaque domaine.

En lien avec les associations de personnes en situation de handicap, un plan piéton ayant pour objet de dresser un diagnostic des cheminements piétons et de leur visibilité a été réalisé. Un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels du BTP a également été réalisé pour une meilleure prise en compte du handicap dans l'aménagement des abords des chantiers.